



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr et Mme DETHY-WAUMANS demeurant Rue de Frambay, 4 à 1367 Ramillies ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de Frambay, 4 à 1367 Ramillies, et cadastré sous 2<sup>ème</sup> Division Autre-Eglise, Section C, n° 1441<sup>2</sup>.

Le projet consiste à **TRANSFORMER ET ETENDRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE**, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article D.IV.40 :

- La demande implique un ou plusieurs écarts au Guide régional d'urbanisme relatif au Règlement général sur les bâtisses en site rural (art. 419. et 422.) : la demande s'écarte des indications suivantes :
- Art. 419. c. « *Les volumes principaux comprendront une toiture à deux versants droits de même inclinaison et de même longueur de pente ; les volumes secondaires éventuels comprendront une toiture en pente, d'un ou de deux versants. Les toitures seront en harmonie avec le type de toiture propre aux constructions traditionnelles locales. Elles ne comprendront ni débordements marquants, ni éléments saillants détruisant la volumétrie principale. (...)* » ;
- Art. 422. b. « *Le plan du volume principal s'inscrira dans un rectangle capable dont le rapport façade/pignon sera compris entre 1,5 et 2. (...)* » ;
- Art. 422. c. « *Le matériau de parement des élévations sera : - soit le grès ou le calcaire tendre ; - soit une brique locale de teinte foncée ; - soit une brique recouverte d'un badigeon de teinte blanche ; - soit un enduit de teinte blanche. (...)* ».

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **18/10/2019** au **04/11/2019** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be).

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ainsi que le samedi 19/10/2019 de 9h30 à 12h, ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 12/10/2019 au 04/11/2019

À Ramillies, le 30/09/2019.

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY